

VOLUME 37

22 JUILLET 1933

NUMÉRO 4

Le Journal D'AGRICULTURE



LE
PLUS FORT
TIRAGE DES
JOURNAUX
AGRICOLES
FRANCAIS
DANS
L'AMÉRIQUE
DU NORD

LE PÉRIODIQUE DE L'ÉLITE RURALE

PUBLIÉ PAR LE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

FONDÉ
en
1877

Résultats du concours de statistique et de comptabilité agricoles

Le ministre de l'Agriculture publie le rapport du jury chargé de juger les travaux du troisième concours sur la comptabilité et la statistique agricoles.



ICI le rapport du jury chargé de juger les travaux du troisième concours annuel sur la comptabilité et la statistique agricoles ouvert aux élèves des écoles rurales de la province de Québec et organisé par la section de la statistique agricole au ministère de l'Agriculture, en juin dernier.

Les juges de ce concours, qui provoque un vif intérêt, chaque printemps, parmi des milliers d'élèves, furent MM. Théo. Lessard, J. M. Badeau et Cyrille Blanchet, tous instituteurs.

Trois prix spéciaux (un superbe nécessaire à écrire comprenant une plume-réservoir et un crayon automatique) ont été accordés à Mlles Gabrielle Côté, école No 7, St-Eloi, Rivière-du-Loup; Jeanne d'Arc Bernier, école No 1, St-Sébastien, Frontenac; Rose-Anne Belzile, école No 6, Sayabec, Matapédia.

Le "Journal d'Agriculture" se doit de publier la liste des concurrents dont les travaux ont été primés:

Hélène Leblanc, fille de John-H., Nouvelle, Bonaventure, école 4.

Julienne Lemieux, Mont-Louis, Gaspé Nord. Obélie Lepage, Pointe Ste-Anne des Monts, Gaspé Nord, école 3.

Bertha McKoy, fille d'Elias, Prevel, Gaspé Sud, école 4.

Sidney White, fille d'Arthur, Prevel, Gaspé Sud, école 4.

Annette d'Anjou, fille de Martial, Lac St-Pacôme, Kamouraska, école 5.

Isabella Thibault, fille de J.-E., St-Eugène, L'Islet, école 1.

Thérèse Bernier, fille de Josaphat, St-Eugène, L'Islet, école 6.

Noëlla Gauthier, fille de François, St-Jérôme, Matane, école 9.

Emma Allard, fille de Joseph, Ste-Florence, Matapédia, école 2.

Barthélemy Charest, fils de J.-B., Albertville, Matapédia, école 6.

Aline Gaudreau, fille de Mme Pierre, St-Thomas, Montmagny, école 11.

Germaine Morin, fille d'Amédée, St-Pierre, Montmagny, école 2.

Marie-Marthe Rust, fille d'Alphonse, St-Anaclet, Rimouski, école 6.

Valérie Lévesque, fille de Narcisse, Beau-séjour, Rimouski, école 3.

Anne-Marie Aubert, fille de Mme Alphonse, Lamy, Témiscouata, école 11.

Donat Michaud, fils d'Edmond, N.-D. du Portage, Témiscouata.

Yvonne Sirois, fille d'Omer, St-Michel Squatteck, école 4.

Aurore Duval, fille de Félix Dionne, Ivray, Témiscouata, école 5.

Laval Girard, fils d'Albert, St-Gervais, Bellechasse, école 1.

Rose-Alma Lafrance, fille de Mme T. Lapierre, St-Raphaël, Bellechasse, école 9.

Joseph Tremblay, fils d'Oscar, Baie St-Paul, Charlevoix, école 1.

Joseph Boily, fils d'Henri, Baie St-Paul, Charlevoix.

Julia Labrecque, fille de Marc, St-Bernard, Dorchester, école 1.

Rita Cloutier, fille de Linière, Ste-Germaine, Dorchester, école 3.

René Collin, fils de S., St-Gilles, Lotbinière, école 1.

Yvette Aubé, Vien, Lotbinière.

Marie-Paule Montreuil, fille d'Adéard, 254, Fraser, Québec, école Giffard.

Dolorès Rompé, fille de U., St-Ubal, Portneuf, école 2.

Simonne Naud, fille d'Arthur, St-Marc, Portneuf.

Jacqueline Goulet, fille de C., Monument Giffard, Québec, école centrale.

Juliette Gagnon, Loretteville, Qué., école 9. Madeleine Bellerose, fille de J.-Bte, Berthierville, Berthier, école 4.

Pauline Beauséjour, fille de Camille, St-Michel des Saints.

Ida Sanschagrín, fille d'Arthur, St-Séverin, Champlain, école 5.

Marcel Lefebvre, fils de Jeffrey, St-Séverin, Champlain.

Laurette Jeannette, fille de J.-Bte, St-Henri de Mascouche, Assomption, école 5.

Rose-Stella Auger, fille de Joseph-Elie, St-Léon, Maskinongé, école 2.

Lucienne Pichette, fille de Louis, St-Didace, Maskinongé, école 1.

Gérard Doucet, fils d'Ernest Richard, Ste-Gertrude, Nicolet, école 11.

Fernande Gaudet, Ste-Gertrude, Nicolet, école 2.

Lucille Lamy, fille d'Ovila, St-Barnabé, St-Maurice, école 3.

Réginald Auger, fils d'Adéard Auger, St-Léon, Maskinongé.

Madeline Veilleux, fille d'Agénor, La Baie, Yamaska, école 2.

Jean-Réal Proulx, fils de Norbert, La Baie, Yamaska, école 5.

Aréa Tourigny, fille de L., Victoriaville, Arthabaska, école 2.

Gertrude Brûlé, fille d'Albert, Maddington Falls, Arthabaska, école 2.

Berthe-Alice Marcel, fille de Louis, Ste-Hélène, Bagot, école 4.

Maurice Gendreau, fils d'Horace, Jersey Mills, Beauce, école 5.

Gabrielle Fortin, fille de Charles, St-Victor, Beauce, école 4.

Livienne Côté, fille de Jean-Ls, St-Cyrille, Drummond, école 5.

Cécile Bérubé, fille de Denis, Chambord, Lac St-Jean.

Laurette Allard, Woburn, Frontenac.

Solange Poulin, fille de Josaphat, Thetford Mines, Mégantic.

Juliette Bourbeau, fille d'Adéard, Danville, Richmond, école 5.

Germaine Fortier, fille d'Albert, St-Fortunat, Wolfe, école 1.

Armande Couture, fille de Jules, St-Adrien de H.

Clément Dandenault, Abercorn, Brome.

Albert Maurice, Abercorn, Brome.

Doreen Pageau, fille de Joseph, East Angus, Compton.

Jeanne d'Arc Grenier, fille d'Edmond, East Angus, Compton, école 4.

Angéline Lecours, fille d'Ephrem, St-Alphonse, Shefford, école 2.

Hervé Gravel, fils de Napoléon, South Durham, Drummond, école 7.

Gaston Véronneau, fils d'Enos, Coaticook, Stanstead, école 3.

Jeanne Trudeau, fille d'Ernest, Coaticook, Stanstead, école 3.

Martine Pilon, Melocheville, Beauharnois, école 8.

Fernand Leduc, fils de Joseph, St-Clément, Beauharnois, école 3.

Madeline Laporte, fille d'Edmour, St-Basile le Grand, Chambly, école 2.

Adéard Trudeau, fils d'Hervé, St-Basile le Grand, Chambly, école 2.

Paulette Caron, fille de Théo., Ste-Philomène, Châteauguay.

Fernande Dumouchel, fille de Candide, Ste-Philomène, Châteauguay.

Paul-Abel Rhéaume, fils d'Henri, Clarenceville, Iberville, école 5.

Solange Lefrançois, fille d'Omer, St-Rémi, Napierville, école 1.

M. J. Bombardier, Sherrington, Napierville, école 11.

Irène Desrosiers, St-Aimé, Richelieu.

Pauline Tétrault, Notre-Dame de St-Hyacinthe, école 5.

Lucienne Legros, fille d'Adrien, Masham Mills, Gatineau, école 1.

Aurore Bélair, fille de Joseph, St-Louis Masham, Gatineau, école 1.

Marie-Paule Beaulieu, Ile Bizard, Jacques-Cartier, école 3.

Jacqueline Beaulieu, Ile Bizard, Jacques-Cartier, école 3.

Berthe Giroux, fille de Joseph, St-Michel, Labelle, école 3.

Benoit Laframboise, St-Sixte, Papineau, école 2.

Lucille Hotte, fille de Josaphat, Ripon, Papineau, école 3.

Eveline Leroux, fille de Fortunat, St-Polycarpe, Soulanges, école 1.

André Cadieux, fils d'Avila, St-Polycarpe, Soulanges, école 1.

Antonia Racine, fille d'Antonio, Ste-Anne des Plaines, Terrebonne, école 5.

Annette Quesnel, fille d'Hermile, Ste-Marthe, Vaudreuil, école 2.

Annette Sauvé, fille d'Adéard, Anse de Vaudreuil, Vaudreuil, école 6.

Marguerite Boivin, Bagotville, Chicoutimi.

Simonne Denis, fille de Côme, Dupuis, Abitibi, école 6.

Florence Sévigny, fille de Damase, Dupuis, Abitibi, école 6.

J.-C. Tremblay, fils d'Alfred, Ste-Anne, Chicoutimi, école 11.

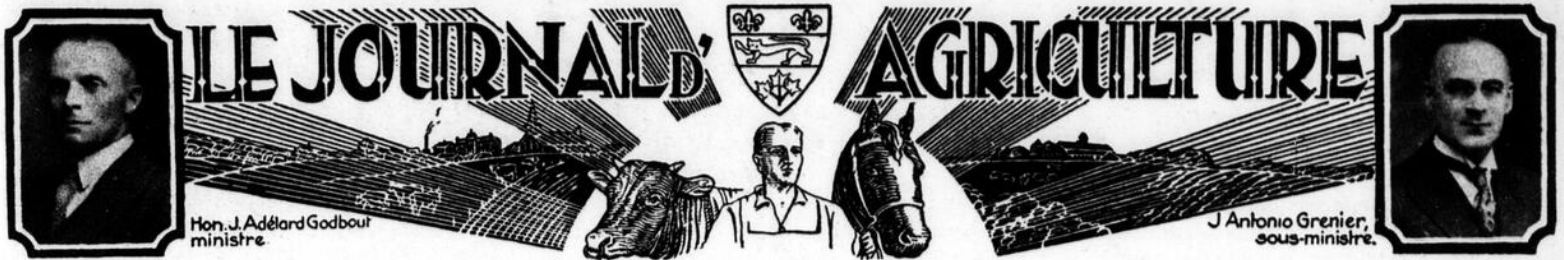
Marie-Claire Desgagné, St-Gédéon, Lâc St-Jean.

Simonne Ouellet, fille de Thomas, St-Félicien, Lac St-Jean.

Edna Paul, Lorrainville, Témiscamingue, école 6.

Georges Dufour, fils de Johnny, Tadoussac, Saguenay.

J.-Charles Bourgoing, fils de Philippe, Tadoussac, Saguenay.



Pour les fils de cultivateurs



UR la proposition de l'honorable M. Laferté, le conseil des ministres a adopté ces jours derniers, à titre d'expérience, un arrêté ministériel qui pourrait avoir des conséquences considérables pour l'avenir, si les résultats sont heureux. Voici, d'ailleurs, les termes de cet arrêté ministériel :

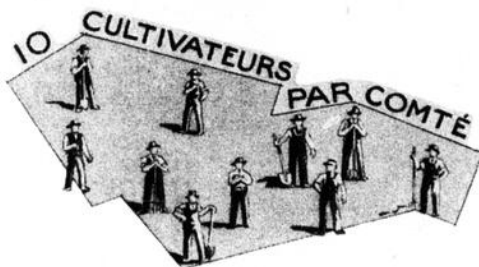
Rédigé spécialement pour le "Journal d'Agriculture"

Par L.-A. RICHARD

sous-ministre de la Colonisation

forme pour empêcher la collusion ou la fraude. L'argent que le père recevra de l'Etat devra servir exclusivement à l'établissement de son fils. Là encore, le département devra prendre des garanties.

Il est à remarquer que le maximum est de \$100.00 par année pendant trois ans. Ce qui veut dire que le département peut donner moins que \$100.00, s'il le juge à propos pour une rai-



"—Que, comme conséquence de la crise actuelle, beaucoup de cultivateurs éprouvent des difficultés à établir leurs garçons sur la terre; que plusieurs seraient en mesure de le faire avec une aide minime du gouvernement; qu'il serait désirable d'avoir une politique qui assurât l'établissement des fils de cultivateurs dans un rayon raisonnable de la terre paternelle; que cette politique aurait pour résultat de renforcer les vieilles paroisses par la mise en valeur de terres abandonnées ou partiellement abandonnées.

Pour ces raisons, l'honorable ministre recommande, à titre d'expérience, qu'il soit autorisé à verser une somme maximum de \$100.00 par année, pendant trois ans, à dix cultivateurs par comté, dans chacun des comtés agricoles de la province, pourvu que chaque cultivateur ainsi choisi établisse un garçon soit sur une terre abandonnée dont il se portera acquéreur pour cette fin, soit sur une terre lui appartenant, même sur une parcelle de cinquante à

cent acres, qu'il peut détacher de sa propriété, le tout conformément aux conditions que l'honorable ministre jugera à propos d'imposer, et que chaque cultivateur et chaque fils de cultivateur ainsi élus devront approuver par écrit.—"

Le département de la Colonisation a reçu et reçoit encore tous les jours, d'un peu partout, un nombre considérable de demandes. Il convient donc de mettre les choses au point sans plus de retard.

Cette politique, qu'on ne l'oublie pas, est spécialement adoptée pour les cultivateurs qui ont de grands garçons, plus ou moins oisifs, et qui sont dans l'impossibilité de les établir sans aide. Il ne s'agit donc pas d'assister financièrement des cultivateurs à l'aise. Ceux-là peuvent et doivent se tirer d'affaire eux-mêmes.

Il est également inutile de faire des démarches pour des enfants qui sont encore d'âge scolaire. Il est de toute nécessité que ces enfants soient d'âge et de force à gagner leur vie eux-mêmes et qu'ils aient un entraînement considérable à la culture. De plus, les garçons doivent être établis dans le voisinage de la terre paternelle ou, du moins, dans la même paroisse, si ce n'est pour des cas exceptionnels.

L'idée, c'est de favoriser la reprise des terres abandonnées afin de renforcer les vieilles paroisses. Néanmoins, un père pourra établir son fils sur n'importe quelle terre, pourvu que cette terre soit propre à la culture et que l'avenir du fils puisse être assuré. Il est entendu que le département exigera des actes en bonne et due



son valable. Il peut même complètement supprimer l'octroi, si cet octroi cessait à un moment donné, soit par le fait du père ou celui du fils, de remplir les fins pour lesquelles il est donné.

Cette politique n'est pas instituée pour couvrir les cas du passé et elle n'a pas d'effet rétroactif.

De plus, elle ne sera mise à l'essai qu'à titre d'expérience, moyennant dix cas par comté rural.

Des règlements sont en voie de préparation et rien ne sera fait avant que ces règlements n'aient été approuvés par l'honorable M. Laferté.

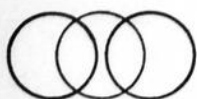
Dans un prochain numéro, nous tâcherons de nous procurer les règlements pour le bénéfice de nos lecteurs qui, pour un bon nombre, doivent être intéressés à connaître tous les détails de cette politique nouvelle.



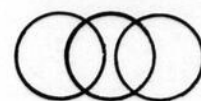
\$100 par année pendant 3 ans, voilà une aide précieuse qui me permettra de t'établir.

" Cette politique aura pour résultat de renforcer notre vieille paroisse et de remettre en valeur nos terres abandonnées."





DIVERS



LE MÉRITE AGRICOLE

Le comté de Champlain en tête.



Le comté de Champlain arrive en tête de tous les comtés compris dans la région agricole No 4 de la province de Québec par le nombre des concurrents inscrits au concours du Mérite Agricole de 1933.

Vingt-neuf cultivateurs de Champlain ont, en effet, transmis leur entrée au secrétaire du Conseil d'Agriculture, M. Oscar Lessard. Ils sont suivis par le comté de Portneuf, qui a inscrit vingt concurrents.

Le total des inscriptions jusqu'ici est de cent quarante-sept, ce qui dépasse de beaucoup le total d'il y a cinq ans, alors que le concours du Mérite Agricole était tenu dans la même région.

Les inscriptions par comté sont ainsi réparties:

| | |
|--------------------------|----|
| Berthier | 7 |
| Champlain | 29 |
| Gatineau-Hull | 4 |
| Joliette | 11 |
| Labelle | 2 |
| Lavolette | 6 |
| Maskinongé | 15 |
| Montcalm | 14 |
| Papineau | 3 |
| Pontiac | 15 |
| Portneuf | 20 |
| St-Maurice | 18 |
| Témiscamingue | 1 |
| Trois-Rivières | 2 |

"C'est assurément un beau chiffre", a déclaré l'honorable Adélarde Godbout, ministre de l'Agriculture, lorsque ce résultat lui fut communiqué. "Nous avons là une belle démonstration de l'esprit d'initiative et de l'ambition de nos cultivateurs. Les travaux qu'ils ont accomplis, les efforts qu'ils n'ont pas ménagés pour rendre leurs fermes dignes de figurer avantageusement dans un tel tournoi agricole ne seront pas perdus, et toute cette région bénéficiera de l'exemple que les futurs lauréats du Mérite Agricole viennent de donner."

"LE QUÉBEC AGRICOLE"

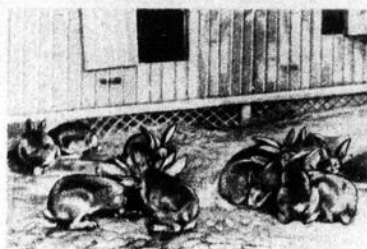
M. J.-Théo. Lamontagne, statisticien du ministère provincial de l'Agriculture et collaborateur à ce journal, vient de réunir en brochure, sous un format commode, des statistiques et des graphiques qui permettront à ceux qui voudront se donner la peine d'y référer d'avoir une vue d'ensemble du Québec agricole.

Les graphiques sont basés sur les statistiques officielles publiées par la section de la statistique du ministère de l'Agriculture.

La brochure contient vingt-cinq cartes donnant la longueur moyenne de la période de végétation, les comtés, les étendues en culture, les unités animales; la culture du blé, de l'avoine, de l'orge, du seigle, du sarrasin, des haricots, des pois, des grains mélangés, des patates, des choux de Siam; la population des chevaux, des porcs, des bovins, des vaches laitières, des moutons, des poules; les achats d'engrais chimiques, etc

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'ÉLEVAGE DU LAPIN



Le soir, à l'heure du repas principal

BULLETIN No 99

PUBLIÉ PAR ORDRE DE L'HONORABLE MINISTRE DE L'AGRICULTURE 1933

UN NOUVEAU BULLETIN

Le Ministère de l'Agriculture vient de publier un traité de l'élevage du lapin.

L'élevage du lapin, longtemps abandonné aux seuls amateurs de ces gentils ruminants, est maintenant reconnu comme une industrie propre à rapporter de beaux revenus, à

la condition qu'elle soit conduite méthodiquement et suivant des principes éprouvés.

Dans le but d'encourager cet élevage et de mettre le cultivateur et la fermière en mesure d'ajouter annuellement à leurs revenus, l'honorable Adélarde Godbout, ministre de l'Agriculture, vient de faire publier un traité pratique de l'élevage du lapin qui porte le numéro 99 dans la série des intéressantes brochures mises gratuitement à la disposition de la classe agricole, par le ministère de l'Agriculture de Québec.

Ce travail, préparé par M. Ed. Ivart, qui est un expert en cuniculture, ne devrait pas manquer de rendre de grands services non seulement aux débutants, mais également à ceux qui pratiquent déjà cet élevage et qui pourront puiser dans ce travail des données précises sur les aptitudes de chaque race, l'organisation économique et hygiénique du clapier, la sélection, l'accouplement, l'alimentation, le traitement des maladies propres au lapin, l'abatage, la préparation des peaux, etc. Les ménagères y trouveront aussi d'utiles conseils et recettes sur la manière d'apprêter la viande de lapin pour la table.

Dans une partie de son ouvrage, M. Ivart déclare qu'à l'heure actuelle "tous les éleveurs réunis de la province de Québec seraient incapables, même en sacrifiant tous leurs lapins", d'approvisionner le marché que leur offre la seule ville de Montréal, tellement la demande est considérable pour la viande de lapin.

Cette remarque donne une idée du développement que pourrait prendre l'élevage du lapin dans la province de Québec et des revenus additionnels qu'il serait en mesure de rapporter, si les cultivateurs et les fermières s'y livraient sur une plus grande échelle. On peut se procurer gratuitement le bulletin No 99 en s'adressant à la Section des Publications, Ministère de l'Agriculture, Québec.



ILS SE SONT RÉUNIS POUR...

Pour travailler avec plus d'ampleur et d'ensemble au relèvement de l'agriculture, les agronomes du bas de Québec se sont réunis dernièrement en congrès, à Rimouski. Y assistaient, venus spécialement de Québec, MM. Philippe Roy, président du conseil administratif, Narcisse Savoie, secrétaire, H. Bois, chef du Service de l'Economie rurale, H. Lavoie, chef du Service de l'Horticulture. M. F. Desmarais, gérant de la Coopérative Fédérée, a également pris part aux délibérations. Les districts 1 et 2 sont sous la direction de M. J.-N. Albert, B.S.A.



BEL ESPRIT COOPÉRATIF A SAINT-DAMASE

Les gens de Saint-Damase, riche paroisse près de Saint-Hyacinthe, ont décidé de se donner la main... Ils viennent de fonder une coopérative pour la mise en conserves de denrées alimentaires. Une fabrique de soixante par quarante pieds est actuellement en construction. Elle coûtera environ \$1,800. Une trentaine de cultivateurs progressifs veulent en faire un succès.

Feu M. Hormisdas Philie



Un excellent citoyen et un bon ami de la classe agricole est décédé dernièrement à Valleyfield. Nous voulons parler de M. Hormisdas Philie, propriétaire de la Crèmerie de Valleyfield et l'un des directeurs de la Société d'Industrie laitière de la Province de Québec. Dès sa jeunesse, M. Philie montra un goût vif pour l'industrie laitière. Né dans une région où cette industrie a toujours été prospère, il s'adonna de bonne heure à la fabrication du beurre. Il entra à l'emploi de la prospère Crèmerie de Valleyfield en 1900, puis en devint le propriétaire en 1914.

M. Philie laisse le souvenir d'un homme de bien. A sa famille, le "Journal d'Agriculture" offre ses respectueuses sympathies.

"LA VIE COOPÉRATIVE"

J'ENTENDAIS dire dernièrement par une personne très digne de foi et particulièrement bien placée pour juger de la question de coopération dans la Province, que le gros reproche que l'on faisait dans certains quartiers à la Coopérative Fédérée c'était de vendre aux habitants et de recevoir plus d'argent d'eux qu'elle ne leur en donnait pour les produits qui lui étaient consignés. Je n'ai aucune raison de douter que ces choses-là se sont dites très souvent et malheureusement par des gens qui auraient dû être mieux informés, ou par d'autres dont le but — c'est évident — est de décrier notre Société chaque fois qu'ils en parlent. Sans vouloir faire de leçon à qui que ce soit, qu'il nous suffise de dire que l'année dernière nous avons retourné aux cultivateurs pour les produits agricoles qu'ils nous ont consignés la somme de \$3,605,000., et que nous leur avons vendu des produits nécessaires à leur culture pour une somme de \$1,100,000.

Comme on le voit par ces chiffres, nous leur avons donc donné beaucoup plus d'argent que nous en avons reçu. Le contraire aurait pu se produire, que ça n'aurait pas été étonnant, et si je m'en rapporte à ce qui s'est passé en France — dont la mentalité latine est passablement semblable à la nôtre — je constate que les coopératives de vente des produits agricoles ont été, jusqu'en 1884, des insuccès presque complets. Je me permettrai, à ce sujet, de citer l'opinion de M. André Courtin, président de l'Union des coopératives agricoles de France, qui, dans un article paru en avril 1933 dans leur "Revue Universelle d'Agriculture", écrit ce qui suit:

"Lorsqu'en 1884 fut votée la loi sur les associations, permettant la création de syndicats agricoles, nombreux furent les cultivateurs qui s'en servirent pour pratiquer l'achat en commun. C'est sous cette forme que ceux-ci ont tout d'abord cherché à profiter de la liberté d'association que cette loi accordait; ils y ont vu le moyen d'abaisser leurs frais généraux et, par suite, de diminuer leur prix de revient, ce qui permettait, sans augmenter le coût de la vie, d'accroître leurs bénéfices. Il est évident que c'est une utilisation socialement intéressante d'une liberté nouvelle, puisqu'elle donne à une catégorie de producteurs des avantages qui ne retombent pas sur le consommateur, puisqu'ils sont obtenus non par surcharge de prix, mais par diminution des prix de revient."

La constitution de la propriété et de l'exploitation agricole dans notre Province invite, comme en France, les coopérateurs à la coopération. Ici comme là-bas, la main-d'œuvre familiale tient une place importante sur nos fermes, mais il est important de noter que si la somme totale des produits est considérable, c'est à cause d'une répartition très générale plutôt que des quantités considérables d'une seule variété sur un nombre limité de fermes. On peut donc en conclure qu'ici comme en France le groupement pour la vente offre plus de difficultés que le groupement pour l'achat. Et M. Courtin continue en disant que l'un des premiers résultats de la loi de 1884 fut de replacer dans l'ordre suivant les opérations coopératives: premièrement, l'achat en commun des produits nécessaires

à l'exploitation agricole"; deuxièmement, "la vente des produits récoltés". "Et c'est ainsi, dit-il, que les exploitations françaises ont pu s'éviter les prix de détail ruineux pour l'achat de leurs matières premières, diminuer la multiplicité déprimante des prix de leurs offres fragmentaires, et s'assurer une égalité de qualité à laquelle les transformations individuelles trop diverses ne peuvent atteindre."

"Si la forme coopérative d'achat a été la première utilisée par l'agriculture, elle n'a pas été la seule; dès 1884, maints efforts avaient été tentés pour organiser les coopératives de vente ou de transformation. Ils n'avaient souvent abouti qu'à des succès éphémères à cause des difficultés auxquelles se heurtent, sous ces formes, les intérêts de la coopérative elle-même et ceux de ses adhérents, ce qui nécessite une discipline plus sévère pour ces derniers. En effet, dans la coopérative d'achat, l'organisme d'achat et ses coopérateurs ont intérêt à l'achat au meilleur marché qui permet la répartition immédiate des marchandises à bas prix. Dans la coopérative de vente, au contraire, l'organisme de réception des denrées des adhérents ne peut surpayer celles-ci de suite et ses adhérents doivent attendre la fin de l'exercice pour connaître le prix vrai de leur cession; ils n'aperçoivent l'avantage trouvé dans la vente en commun, dans la suppression de certains frais de transport (transport par quantité au lieu de transport de détail, etc...) que très tardivement. L. P. D."

La mise sur le marché au point de vue coopératif (Suite)

Transport

Le transport joue un rôle de premier plan dans toutes les transactions commerciales et en agriculture peut-être plus qu'en toute autre industrie il est nécessaire d'en réduire les frais au minimum.

Pourquoi?

Une seule raison va vous faire comprendre tout le problème.

C'est que, ce qui se transporte en plus grande quantité dans cette industrie, est toujours ou presque toujours un produit relativement bon marché et que, par conséquent, le fret équivaut à un pourcentage considérable en regard de la valeur du produit.

Vous expédiez, par exemple, un char de foin de 20 tonnes et vous payez, disons \$3.00 la tonne, soit \$60.00 pour le fret. Si vous avez vendu le foin \$12.00 la tonne ou \$240.00, votre fret représentera 25% de dépenses pour le rendre à destination, tandis que si vous avez vendu et expédié 20 tonnes de graines de trèfle et que le prix du char soit de \$4,000.00, le fret de \$60.00 ne représentera que 1½% de la valeur du produit.

Vous voyez donc que le prix de revient peut être affecté considérablement par les transports et qu'il convient d'encourager la production en tenant compte des endroits où se

fera la consommation. C'est là où la coopération devient de plus en plus nécessaire aux cultivateurs.

L'organisation des transports suit donc logiquement la vente, le groupement et la standardisation — comme il précède et se confond presque avec.

L'emmagasinage

C'est à cette opération que l'on doit recourir toutes les fois que le marché est trop chargé et que l'écoulement, s'il était fait immédiatement, le serait à vil prix. Or l'emmagasinage est intimement lié aux transports et à la vente et les endroits où il doit se faire dépendent naturellement de la nature des produits qui en seront l'objet et aussi du lieu où ils devront être consommés.

Prenons le cas des pommes de terre, par exemple.

Il serait ridicule de songer à entreposer toute la récolte d'une région à Montréal ou à Québec. D'abord, les cultivateurs pour la plupart ont des caveaux qui ne leur coûtent pas cher et répondent bien à leurs besoins et à presque toutes les stations de chemin de fer qui desservent les centres de production il y a un entrepôt où l'on fait le nettoyage et le classage.

Ces deux opérations se font lors de l'expédition et cette expédition doit être directe au

marché qui l'attend. De là la nécessité pour la coopérative centrale de posséder à fond tous les détails possibles sur la quantité et la qualité qu'elle a à offrir. Ce fait souligne bien l'importance du contrat qui oblige le coopérateur à donner à l'avance les informations précises sur ce qu'il aura à vendre.

Il n'en est pas ainsi des oeufs qui tous doivent être expédiés sur les grands marchés parce que le surplus de la consommation quotidienne doit être entreposé dans des chambres frigorifiques et vendu seulement quand la ponte cesse.

Le beurre suit un peu le même cours, moins rigoureusement cependant, surtout depuis que la Nouvelle-Zélande nous envoie le sien.

Les pertes subies par les commerçants qui ont emmagasiné du beurre d'herbe à l'automne de 1929 sont de nature à décourager ceux qui voudraient essayer de contrôler les prix en s'acaparant la quantité.

L'entreposage doit donc être fait pour régulariser le marché et non pas servir la spéculation. C'est le but que la coopérative centrale se propose en construisant ses propres entrepôts.

Là seront conservés tous les produits de la ferme, y compris le beurre et le fromage pour le temps qu'il faudra avant de les livrer au commerce.

(Suite dans notre prochain numéro)



Fournis par la Coopérative Fédérée de Québec — SEMAINE DU 8 AU 15 JUILLET 1933

OEUFS

Les conditions n'ont guère changé au cours des derniers jours et les prix restent fermes au niveau de la semaine dernière. On croit que les conditions actuelles ont chance de rester les mêmes pendant quelque temps encore. Les arrivages locaux ont peut-être diminué un peu, mais les expéditions venant des autres provinces se sont maintenues, en sorte qu'il n'y a pas de raison de penser que nous puissions voir de fortes baisses ou hausses d'ici à quelque temps.

VOLAILLES

Les prix se sont maintenus fermes sur toute la ligne, et l'on croit que la situation présente ne subira guère de changements au cours des quelques jours qui vont suivre.

La demande pour les poules grasses et de bonne qualité est plutôt bonne; mais on éprouve beaucoup de difficulté à disposer des sujets légers ou manquant de graisse. On sait que cette demande pour les poules grasses vient de la population juive qui prise beaucoup la graisse des poules, et c'est ce qui explique que bien souvent une prime substantielle est offerte pour les sujets très gras.

Il y a également une excellente demande pour les poulets à griller, que l'on appelle souvent "broilers", mais pour en obtenir des prix avantageux, il est essentiel que la qualité soit bonne; ces sujets doivent peser au moins deux livres au marché. Qu'on ne l'oublie donc pas et que l'on ne soit pas surpris si les sujets de 1 livre $\frac{1}{2}$ obtiennent moins que ce à quoi on s'attendait.

Les poulets pesants sont maintenant recherchés et l'on verra par les prix que nous donnons sur une autre page que l'on peut en obtenir des retours très satisfaisants pour peu que l'on veuille bien leur donner la qualité voulue. On remarquera aussi que les prix offerts pour les sujets de qualité inférieurs sont plutôt bas; c'est une indication de la difficulté qu'il y a à disposer de ces sujets. Que l'on voit donc à bien finir ses sujets avant de songer à les offrir en vente.

PORCS ABATTUS

Le porc a subi, depuis une dizaine de jours, plusieurs hausses de prix et il ne manque pas de gens pour croire que ces augmentations sont appelées à se faire encore plus fortes au cours des quelques semaines qui vont suivre. Plusieurs raisons motivent cette tendance; la première est que les quantités de porcs disponibles pour le marché sont fort limitées; l'Est du Canada n'a pratiquement pas de porc à vendre; les Provinces Maritimes, Québec et l'Est de l'Ontario, depuis un an, se sont défaits d'une grande partie de leurs sujets d'élevage en sorte que l'on ne peut guère compter sur ces provinces pour notre approvisionnement de porc. Et l'Ouest, qui continue encore à expédier la

plus forte proportion des porcs, commence à voir ses réserves diminuer appréciablement. L'autre raison, qui a une influence marquée sur la production des porcs, est que les prix des grains augmentent beaucoup et que les éleveurs de porcs trouveront bientôt plus de profit à vendre leur grain, le blé particulièrement, plutôt que de le faire consommer par leurs animaux.

Le producteur du Québec ferait donc bien de tenir compte de ces conditions dans l'organisation de ses productions; il serait sage qu'il songe à donner plus de place à l'élevage du porc.

Lorsque les prix montent il y a généralement danger que les producteurs cherchent à profiter le plus tôt possible des prix plus avantageux et qu'ils expédient sur le marché des sujets qui n'ont ni le poids, ni le fini exigés par les acheteurs. Il ne faudrait pas tomber dans cette erreur, car il en pourrait résulter des conséquences très nuisibles au maintien ou encore à l'amélioration des prix. Il ne faut pas oublier que les acheteurs se montrent d'une précaution très grande et qu'ils ne manqueraient pas de profiter de tout argument qui pourrait les porter à enrayer la hausse actuelle. Que les producteurs s'efforcent donc de ne pas leur donner de chance.

Que chacun s'efforce de vendre ses sujets lorsqu'ils sont parvenus au poids et au fini les plus recommandables pour notre marché. Ne vendons pas trop tôt; mais ne vendons pas non plus trop tard; les porcs trop pesants peuvent nuire tout autant que les porcs trop légers.

VEAUX ABATTUS

La demande s'est quelque peu améliorée dernièrement et les prix sont un peu plus fermes que la semaine dernière. Il fait plaisir de noter que la qualité des sujets expédiés ces jours derniers a été meilleure qu'elle ne l'avait été depuis assez longtemps. Ceci a aidé quelque peu à enrayer la baisse que nous avons eue la semaine dernière. Il n'y a pas de doute que la diminution dans les expéditions contribue également à rendre les acheteurs plus anxieux et plus intéressés.

Il y a, dans certains milieux, une tendance à croire que plus un veau est lourd plus il est bon. Ceci est trop souvent une manière fautive d'apprécier la qualité des veaux. Le marché de Montréal exige que les veaux pèsent de 125 à 175 lbs, 200 lbs. au plus. Ce sont les sujets de cette pesanteur qui ont le plus de chance de se vendre avantageusement. Dans le cas des veaux de lait l'âge le plus recommandable pour la vente est de cinq à six semaines. Et ne pas oublier que ces sujets ne doivent avoir reçu que du lait entier comme aliment pour être classés veaux de lait.

On est aussi porté à croire qu'un veau qui est laissé avec sa mère fait nécessairement un beau veau de lait. Ceux qui pensent ainsi sont

exposés à des déceptions au moment de la vente de leurs veaux. Un veau de lait ne doit pas aller au pâturage, ne doit pas être exposé au soleil et ne doit avoir que du lait entier comme aliment. Ce sont là les règles générales à suivre pour faire un veau de lait; il peut y avoir des écarts à ces règles, mais il faut connaître son affaire si l'on veut réussir en s'en écartant.

BEURRE

Au cours des premiers jours de la semaine avec l'annonce que la quantité de beurre détenue en entrepôt chez les principaux centres d'approvisionnement de notre pays était plus élevée que l'an dernier, à pareille date, la demande a plutôt été restreinte et avec une offre plus considérable, notre marché a faibli sensiblement et les prix ont subi une baisse d'environ $1\frac{1}{4}$ c. à $1\frac{1}{2}$ c. la livre, comparativement à la semaine précédente.

Cependant, avec cette dernière baisse, la demande des entreposeurs a été plus active et ceci a été de nature à raffermir quelque peu les prix. A la dernière heure, lundi de 19c. à $19\frac{1}{2}$ c. la livre.

Avec les conditions actuelles, l'on semble d'apinion que notre marché devra plutôt être irrégulier pour d'ici quelque temps.

FROMAGE

Notre marché au fromage a été tranquille. Nos opérations avec le marché anglais ont été limitées et une légère baisse a été enregistrée dans les prix.

Arrivages à la Pointe St-Charles, lundi, le 17 juillet:

| | |
|----------------------|------|
| Bêtes à cornes | 1037 |
| Veaux | 1807 |
| Porcs | 2328 |
| Moutons | 2246 |

BÊTES A CORNES

Les arrivages ont été forts et les ventes de ce fait se sont faites très lentement. A deux heures, cet après-midi, il n'y avait en chère de vendu que quelques centaines de têtes et à des prix accusant une baisse d'à peu près 25 sous par 100 lbs. sur les bons sujets et de 50c par 100 lbs. sur les communs et les moyens. Les bouvillons de bonne qualité se payaient de 4.75 à 5.00, avec quelques ventes à 5.25; les moyens allaient de 3.75 à 4.50 et les communs de 2.50 à 3.25. Les bonnes vaches rapportaient 3.00 pour la plupart et les communes et moyennes de 1.75 à 2.50; celles qui étaient destinées à la mise en conserve allaient de 1.00 à 1.75. Les taureaux se vendaient de 1.50 à 2.00 pour les communs et de 2.25 à 3.00 pour les meilleurs.

MOULÉES D'ALIMENTATION

DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

RATIONS NORMALES ÉQUILIBRÉES—(Prix sujets à changer sans avis)

CONDITIONS: net, comptant, à nos entrepôts; livraisons aux gares ou bateau en plus.

| Protéine | Fibre | | Montréal ou Lennoxville | Ste-Rosalie | Québec ou Lévis |
|----------|-------|---|-------------------------|-------------|-----------------|
| 18 % | 9 % | Coopérative Moulée laitière (simple) | 1.55 | 1.50 | 1.55 |
| 18 % | 9 % | Coopérative Moulée laitière (mélassée) | 1.60 | 1.55 | 1.60 |
| 20 % | 8 % | Fédérée Moulée laitière (simple) | 1.45 | 1.40 | 1.45 |
| 22 % | 9 % | Coopérative Moulée laitière (simple) | 1.60 | 1.55 | 1.60 |
| 22 % | 9 % | Coopérative Moulée laitière (mélassée) | 1.65 | 1.60 | 1.65 |
| 24 % | 9 % | Coopérative Moulée laitière (simple) | 1.65 | 1.60 | 1.65 |
| 24 % | 9 % | Coopérative Moulée laitière (mélassée) | 1.70 | 1.65 | 1.70 |
| 18 % | 11 % | Coopérative Contrôle laitier (simple) | 1.60 | 1.55 | 1.60 |
| 18 % | 11 % | Coopérative Contrôle laitier (mélassée) | 1.65 | 1.60 | 1.65 |
| 32 % | 7 % | Coopérative Supplément Protéique (laitière) | 1.95 | 1.90 | 1.95 |
| 43 % | 5 % | Coopérative Supplément Protéique (porc) | 2.50 | 2.45 | 2.50 |
| 19 % | 5 % | Coopérative Tout-Moulée poussins (début) | 2.45 | 2.40 | 2.45 |
| 17 % | 6 % | Fédérée Tout-Moulée poussins (début) | 2.20 | 2.15 | 2.20 |
| 17 % | 6 % | Coopérative Grains croissance poulets | 1.85 | 1.85 | 1.85 |
| 22 % | 3.7 % | Coopérative Moulée pour la ponte | 2.35 | 2.30 | 2.35 |
| 21 % | 4.5 % | Fédérée Moulée pour la ponte | 2.15 | 2.10 | 2.15 |
| 35 % | 6 % | Coopérative Supplément Protéique (volailles) | 2.85 | 2.80 | 2.85 |
| 11 % | 2.6 % | Coopérative Grains pour volailles | 1.80 | 1.75 | 1.80 |
| 11 % | 5 % | Fédérée Grains pour volailles | 1.70 | 1.65 | 1.70 |
| 25 % | 4 % | Coopérative Moulée veaux (avec poudre lait) | 2.40 | 2.35 | 2.40 |
| 24 % | 4 % | Fédérée Moulée veaux (sans poudre lait) | 1.95 | 1.90 | 1.95 |
| 19 1/2 % | 3.9 % | Coopérative Moulée d'engraissement (avec poudre lait) | 2.05 | 2.00 | 2.05 |
| 15 1/2 % | 3.9 % | Fédérée Moulée d'engraissement (sans poudre lait) | 1.85 | 1.80 | 1.85 |

Ces moulées sont recommandées par la Commission de l'Alimentation du Bétail (Feed Board); et elles portent notre garantie absolue. L'étiquette attachée à chaque poche montre l'enregistrement, le nom, la quantité de chaque ingrédient employé, ainsi que l'analyse et la digestibilité qui est très importante pour établir la valeur d'une moulée. Nous avons aussi un assortiment complet de FARINES, GRAINS et MOULEES à notre entrepôt pour livraison à vos camions.

FICELLE D'ENGERBAGE

Les cultivateurs qui voudront se procurer de la ficelle d'engergage apprendront avec plaisir que cette année encore la Coopérative Fédérée peut l'offrir à des prix qui indiquent sa constance à sauvegarder les intérêts de la classe agricole. L'abaissement graduel des prix devrait convaincre les gens sérieux que la Coopérative est une force avec laquelle il faut compter pour assurer la prospérité que trop d'individualisme a chassée de notre Province.

Nous sommes en position de vous fournir toutes les quantités désirées aux prix ci-dessous: —

En balles de 8 lbs:

650 pieds à la livre..... \$8.25 le 100 lbs.

600 pieds à la livre..... 7.50 le 100 lbs.

Pour tout achat au comptant, 5% d'escompte.

Ces prix sont F.A.B. à nos entrepôts; Montréal, Québec, Lévis, Lennoxville, Ste-Rosalie et Waterloo.

Le fret est payé jusqu'à votre station pour toute commande de 300 livres ou plus.

PRIX SUJETS A CHANGER SANS AVIS

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

130 est, rue St-Paul

Tél. HArbour 4111

Montréal

INSECTICIDES

VERT DE PARIS

Baril d'acier 25 lbs., (24c. la livre) 6.00 le baril
 Carton 100 paquets d'une livre (28c. la livre)..... 28.00 la caisse

ARSENIATE DE CHAUX (carton, 30 lbs.)

Paquets de lbs. (6 x 5 lbs. par carton).....
 Par quantité de 2,000 lbs. 7.05 2.12
 Par quantité de 500 lbs.. 7.85 2.35

SULFATE DE CUIVRE (petits cristaux)

Sacs de jute 112 lbs.
 Quantité 5 sacs (4 1/2 c la livre) 5.00 le sac
 Quantité 1 sac (4 3/4 c la livre) 5.30 le sac
 Par quantité moindre qu'un sac 0.05 1/4 la livre

F.A.B. nos entrepôts MONTREAL

PRIX DE REMISE
Coopérative Fédérée de Québec
 130 St-Paul Est, Montréal
 De la Semaine finissant le 15 juillet 1933

LAINES: Prix jusqu'au 24 juillet
 non lavée 11c la livre | lavée 16c la livre

Ces prix sont pour laine de cette année. Les prix sont un sou de moins la livre pour laine de l'an dernier. Prix sujet à notre commission ordinaire; livrée à l'une ou l'autre de nos succursales.

VOLAILLES VIVANTES
Poules vivantes

| | |
|------|------------|
| A | 16c la lb. |
| B | 14c " |
| C | 12c " |
| Coqs | 9c " |

POULETS

| | |
|-------------------------|-----|
| Spécial — 5 lbs et plus | 22c |
| A — 4 à 5 lbs | 20c |
| B — 3 à 4 lbs | 18c |
| C — 2½ à 3 lbs | 16c |

POULETS A GRILLER
 (Broilers)

| | |
|---|------------|
| A | 16c la lb. |
| B | 14c " |
| C | 12c " |

Les Broilers doivent peser au moins 2 lbs, mais pas plus de 2½ lbs à Montréal.

Jeunes Canards Vivants

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| A | 20c la lb. |
| B | 17c " |
| C | 14c " |
| Pigeons, le Couple | 25c |
| LAPINS VIVANTS 8 à 12 la lb. | suivant grosseur et qualité |

Oeufs

| | |
|----------------|----------|
| Frais extra | Doz. 21c |
| Frais premiers | " 17c |
| Frais seconds | " 14c |

PORCS ABATTUS

| | |
|------|------------|
| No 1 | 10c la lb. |
| No 2 | 9c " |
| No 3 | 8c " |

VEAUX ABATTUS
 engraisés au lait

| | |
|--------|------------|
| Bon | 6½c la lb. |
| Moyen | 5½c " |
| Commun | 4c " |

Prix de remise de la Coopérative Fédérée de Québec A QUÉBEC

| | | | |
|---|------------|--|------------|
| Oeufs Québec | | Veaux abattus engraisés au lait | |
| Frais Extra | 21c doz. | Bon | 7½c la lb. |
| Frais Premiers | 17c " | Moyen | 6c " |
| Frais Seconds | 13c " | Commun | 4½c " |
| LARD | | Poules abattues | |
| No 1, 90 à 140 lbs | 10c la lb. | A | 15c la lb. |
| No 2, 140 à 175 lbs | 9½c " | B | 14c " |
| No 3, 175 à 225 lbs | 8c " | C | 10c " |
| Nous ne recevons pas de volailles vivantes à notre succursale de Québec. Voir plus haut sur cette page les prix payés à Montréal. | | Rebut | 6c " |
| | | Coqs | 10c " |

PRIX DE REMISE POUR LA SEMAINE FINISSANT
 LE 11 juillet 1933 inclusivement.

| | | | |
|---------------------|------|----------------|--------------|
| BEURRE FRAIS | | FROMAGE | |
| No 1 Pasteurisé | 18½c | Blanc | Coloré |
| No 1 Non pasteurisé | 18½c | No 1 10 9/16 | No 1 10 9/16 |
| No 2 | 17½c | No 2 9 9/16 | No 2 9 9/16 |

TRES IMPORTANT: Aucune commission ou frais d'emmagasinage à déduire de nos prix de remise de beurre et de fromage.

ANIMAUX VIVANTS

Prix obtenus sur le marché de Montréal,

lundi le 17 juillet 1933

Par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée

| | | | |
|--|-----------------|------------------------------|---------------|
| Porcs vivants | | Veaux de lait | |
| Porc à bacon { 180 à 220 lbs. | \$6.85 à \$7.00 | Bon | 4½c à 4¾c lb. |
| (Select) | | Moyen | 3½c à 3¾c " |
| Prime de \$1.00 | | Commun | 2½c à 3c " |
| Porc à bacon { 160 à 230 lbs. | \$6.85 à \$7.00 | Veaux de champs | |
| Porc à boucherie { \$6.85 à \$7.00 | | Bon | 2½c à 2¾c " |
| Porcs légers et à engrais { 120 à 160 lbs. | \$6.85 à \$7.00 | Commun | 1¾c à 2c " |
| Coupe 15 à 25 par 100 lbs... | | 'Agneaux du printemps | |
| Porcs lourds... { 240 à 270 lbs. | \$6.85 à \$7.00 | Bon | 8c à 8½c lb. |
| Coupe de ½c par lb..... | | Moyen | 7½c à 8c " |
| Extra lourds... { 270 lbs ou plus | \$6.85 à \$7.00 | Commun | 5½c à 6½c " |
| Coupe de 1c la lb. | | Moutons | |
| Truies \$4.25 à \$5.50 | | Bon | 2½c à 3c lb. |
| Vaches | | Commun | 1½c à 2c " |
| Choix | 3c à 3¼c | Bouvillons | |
| Bonne | 2¾c à 3c | Choix | 5c à 5½c lb. |
| Moyenne | 2¼c à 2½c | Bon | 4½c à 4¾c " |
| Commune | 1½c à 2c | Moyen | 3¾c à 4c " |
| Très commune | 1c à 1¼c | Commun | 2½c à 3c " |
| | | Comm. (légers) | 2c à 2½c " |
| | | Taures | |
| | | Bonne | 3¾c à 4c |
| | | Moyenne | 3¼c à 3½c |
| | | Commune | 2½c à 3c |
| | | Très commune | 2c à 2¼c |
| | | Taureaux | |
| | | Bonne | 2¾c à 3c |
| | | Moyenne | 2¼c à 2½c |
| | | Commune | 2c à 2¼c |
| | | Très commune | 1½c à 1¾c |

AUX FABRICANTS DE FROMAGE

POURQUOI vous devez confier la vente de votre fromage à la COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

- 1.—La Fédérée vend votre Fromage directement et sans intermédiaires sur les grands marchés de l'Angleterre et de l'Europe.
- 2.—Elle élimine les intermédiaires inutiles et réduit à un minimum les profits et les frais qu'il faudrait payer à ces intermédiaires.
- 3.—Elle est donc en mesure de vous obtenir la pleine valeur pour votre Fromage.

La vente par l'entremise de la Coopérative Fédérée — vous assure les plus hauts prix du marché.

Confiez-lui la vente de votre Fromage

Toute papeterie nécessaire pour l'expédition de votre fromage vous est fournie gratuitement par la Fédérée sur demande.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

130 est, rue St-Paul

Tél. HArbour 4111

Montréal